

Musanji NGALASSO-MWATHA
Université Bordeaux Montaigne (France)
Senior Research Fellow, University of Johannesburg
(South Africa)

**Dynamique des langues et politiques linguistiques en Afrique
depuis 50 ans**

La question des langues, autochtones et allochtones (Ngalasso-Mwatha 2000), et de leur place respective dans les sociétés africaines est au cœur des débats depuis la période coloniale. Il s'agit d'un problème socio-politique crucial et délicat que les Etats se doivent de gérer avec tact et clairvoyance. Les colonisateurs (allemands, anglais, français, belges, portugais et espagnols), y avaient apporté, avec des nuances, à peu près le même type de réponse dépourvue d'ambiguïté : persuadés que les colonisés n'avaient pas de langues dignes de ce nom et soucieux de diffuser leurs propres modèles linguistiques aux peuples conquis, ils avaient imposé l'usage exclusif des langues coloniales dans tous les secteurs de la vie publique, dans le monde du travail comme dans la création littéraire et cinématographique.

Le partage de l'Afrique entre les puissances européennes réunies à la Conférence de Berlin de novembre 1884 à février 1885, sous la férule d'Otto Von Bismarck, Chancelier impérial allemand, n'était pas seulement politique et commercial, il était aussi culturel et linguistique. Les conséquences des décisions prises à Berlin se font encore sentir aujourd'hui : après les indépendances, comme pendant la colonisation, les ex-« colonies d'Afrique » se définissent toujours et d'abord par rapport aux langues européennes. En dépit du caractère factice et illusoire de la quantité et de la qualité des « parlants-anglais-français-portugais-ou-espagnol » c'est l'usage des langues coloniales qui sert de référence pour signaler le passage

de frontière entre les Etats africains (Ngalasso-Mwatha 2007). L'utilisation des étiquettes « anglophones », « francophones », « lusophones » et « hispanophones » pour désigner des entités géopolitiques souveraines vient renforcer l'idée, fautive, selon laquelle l'Afrique ne peut s'identifier et s'exprimer que par référence à l'Europe (Ngalasso-Mwatha 2011a) et fait oublier qu'il existe d'autres espaces structurants sur le continent : arabophone, swahiliphone, hausaphone, kongophone, wolophone, fulanophone, que sais-je encore.

Mais les situations linguistiques africaines ne sont pas figées, loin s'en faut. Elles sont portées par une dynamique remarquable qui s'est intensifiée dans les cinquante dernières années. Le présent article propose une analyse, à grands traits, de cette dynamique des langues et des politiques linguistiques mises en place, depuis les indépendances, pour gérer la complexité des situations plurilingues qui sont la règle dans tous les Etats du continent.

Situations linguistiques africaines

On définit une *situation linguistique* par le nombre des langues et des variétés dialectales qui coexistent sur un même territoire. Il s'agit d'un état de fait, d'une donnée de la géographie et de l'histoire qui s'impose à l'observateur et qui constitue le cadre objectif dans lequel s'exercent les droits linguistiques individuels et collectifs (Pupier et Woehrling 1989, Ngalasso-Mwatha 1990b et 2002).

Il se parle sur le continent africain environ 2 000 langues¹. Ce chiffre représente un peu moins d'un tiers du nombre total des langues parlées sur la planète-terre, soit près de 7000. En réalité, le nombre des idiomes en Afrique avoisinerait les 5000, voire 6000, si l'on tient compte du fait que chaque langue connaît, en moyenne, deux ou trois variétés dialectales. Les langues de grande expansion

1 - Ce nombre varie d'une école à l'autre voire d'un auteur à l'autre en l'absence de recensements officiels. Pierre Alexandre (1967 : 9) écrit : « Des estimations [...] vont de 200 ou 250 à plus de 1200 ». La SIL (Summer Institute of Linguistics souvent traduit, à tort, par « Société Internationale de Linguistique ») évalue ce nombre à 2146 (Lewis et al. 2014). Selon une estimation moyenne proposée par le linguiste britannique David Dalby (1980 : 342) le nombre des langues africaines s'élèverait à environ 1650. Mon décompte, donné à titre indicatif, est basé sur cette estimation.



comme l'arabe, le kiswahili, le kikongo, le lingala, le hausa, le manding ou le fulfulde (peul) possèdent plusieurs variétés régionales entre lesquelles l'intercompréhension n'est pas garantie à cent pour cent sur de longues distances.

A ce nombre considérable de langues autochtones il faut ajouter les langues héritées de la colonisation européenne et conservées partout comme langues officielles ou comme langues de travail : l'anglais dans 22 Etats¹, le français dans 24², le portugais dans 5³ et espagnol dans 2⁴. La présence des langues coloniales, loin de simplifier la situation linguistique du continent, contribue à la complexifier davantage encore. Ces langues ne sont, certes, pas des langues africaines, faute d'autochtonie (elles n'appartiennent pas aux familles linguistiques inventoriées sur le continent⁵), d'autonomie (les usages locaux tirent leur légitimité de l'hypothétique reconnaissance que leur accordent les institutions normatives situées hors du continent), de territorialité (elles ne disposent pas de communauté de locuteurs natifs fixée sur un territoire propre) et d'historicité (leur présence sur le continent est historiquement très récente : l'occupation coloniale généralisée date de 1885). Mais elles sont devenues, incontestablement, des langues de l'Afrique d'aujourd'hui car, en raison du statut juridique dont elles bénéficient et des fonctions sociales qu'elles exercent, elles font partie du paysage linguistique du continent.

Le plurilinguisme ne concerne pas seulement le continent comme

1 - Afrique du sud, Botswana, Cameroun, Egypte, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Namibie, Nigeria, Ouganda, Seychelles, Sierra-Leone, Soudan, Soudan du sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

2 - Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Mali, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie.

3 - Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tome et Principe.

4 - Guinée Equatoriale et Sahara Occidental (revendiqué par le Maroc).

5 - Le linguiste américain Joseph H. Greenberg (1963) a identifié quatre grandes familles : afro-asiatique (avec des langues comme l'arabe, le berbère, le hausa, l'amharique, le somali, etc.), nigéro-congolaise (avec le wolof, le bambara, le more, le yoruba, le kiswahili, le lingala, le chichewa, le setswana, le sizulu, etc.), nilo-saharienne (avec le songhay, le kanuri, le luo, le teso, etc.), khoïsane (langues à clics parlées en Afrique australe). A cela il faut ajouter la famille austronésienne ou malayo-polynésienne représentée par le malagasy (langue nationale de Madagascar).

Musanji NGALASSO-MWATHA

Université Bordeaux Montaigne (France)

Senior Research Fellow, University of Johannesburg (South Africa)

Al'Adâb wa llughât



entité globale et ses habitants qui sont fréquemment polyglottes, il est aussi le fait des Etats en tant qu'instances politiques. Tous les Etats africains, sans exception, sont, de fait, plurilingues, à des degrés variables. Tenter une typologie des situations linguistiques africaines, aujourd'hui, ne consiste donc plus à ranger, comme on le faisait naguère (Alexandre 1967 et Houis 1976), d'un côté les États linguistiquement homogènes (Rwanda, Burundi, Madagascar) et, de l'autre, les États hétérogènes (tous les autres), mais à distinguer plusieurs degrés dans le plurilinguisme généralisé.

Il y a 25 États faiblement plurilingues avec moins de dix langues¹ sur leur sol : Cap-Vert, Egypte, Lybie, Sao Tome (2 langues), Algérie, Burundi, Madagascar, Maroc, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tunisie (3), Comores, Djibouti, Lesotho, Somalie (5), Guinée Equatoriale (6), Gambie, Maurice, Mauritanie (7), Malawi, Niger (8), Botswana, Erythrée (9), Zimbabwe (10).

Il y a 11 États à plurilinguisme modéré qui possèdent entre onze et trente langues : Angola (11 langues), Guinée Bissau, Mali (12), Namibie (14), Afrique du Sud, Congo-Brazzaville (15), Sierre-Leone (18), Sénégal (19), Guinée (21), Mozambique (22), Libéria (25).

Enfin, il y a 17 États à plurilinguisme élevé avec plus de trente langues : Ouganda (30 langues), Kenya, Zambie (40), Gabon, Togo (42), Centrafrique (44), Ghana (46), Bénin (52), Burkina Faso, Côte-d'Ivoire (60), Éthiopie (70), Tchad (80), Soudan (100), Tanzanie (150), Congo-Kinshasa (221), Cameroun (248), Nigéria (394).

Certains Etats disposent d'une grande langue véhiculaire nationale permettant à l'ensemble de la population de communiquer de façon relativement aisée : c'est le cas des pays du Maghreb et du Machrek (avec l'arabe), du Botswana (avec le setswana), du Burundi (avec le kirundi), de la Centrafrique (avec le sango), du Lesotho (avec le sesotho), de Madagascar (avec la malagasy), du Malawi (avec le chichewa), du Mali (avec le bambara), du Rwanda (avec le kinyarwanda), du Sénégal (avec le wolof), des Seychelles

1 - On trouvera une typologie plus affinée dans Ngalasso-Mwatha 2007.

(avec le créole), de la Somalie (avec le somali), de la Tanzanie (avec le kiswahili).

Quelques Etats possèdent deux, trois ou quatre langues dominantes régionalement : le Congo-Brazzaville (avec le lingala et le munukutuba), le Niger (avec le hausa et le zarma), le Congo-Kinshasa (avec le ciluba, le kikongo, le kiswahili et le lingala), le Nigéria (avec le yoruba, le hausa, l'igbo et le fulfulde).

Enfin il y a des Etats sans langue nationale dominante : le Cameroun, le Gabon et la Côte-d'Ivoire. Dans ces Etats se développent de nouveaux véhiculaires à base de langues locales (comme le dioula en Côte-d'Ivoire, à partir du manding) ou de langues européennes (le cas du pidgin English sur toute la côte ouest-atlantique, à partir de l'anglais, ou du français populaire ivoirien à partir du français).

Les empires coloniaux ont imprimé sur la carte de l'Afrique une marque qui ne s'effacera probablement plus : l'usage des langues européennes. En raison du caractère arbitraire des frontières dessinées par les colonisateurs ce sont ces langues qui définissent les entités étatiques du continent, alors que la plupart des langues africaines, qu'elles soient véhiculaires ou vernaculaires, débordant les frontières administratives, sont devenues interétatiques ou transnationales. Elles se trouvent partagées entre les espaces anglophones, francophones, hispanophones et lusophones, ce qui rend aléatoire leur éventuelle unification et leur indispensable instrumentalisation. Ainsi le manding (ensemble bambara-dioula-malinké), langue du groupe mandé, est parlé au Burkina-Faso, en Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Mali et au Sénégal (pays francophones), en Gambie (pays anglophone) et en Guinée Bissau (pays lusophone). Le kiswahili, langue bantoue, est parlé en Tanzanie, en Ouganda, au Kenya, au Malawi, au Mozambique et en Zambie (pays anglophones), au Rwanda, au Burundi, aux Comores et au Congo-Kinshasa (pays francophones). Le hausa, langue tchadique de la famille afro-asiatique, est parlé au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Niger, au Tchad et Togo (pays francophones), au Ghana et au Nigeria (pays anglophones), au Soudan (pays anglophone et arabophone). Quant au fulfulde (langue ouest-atlantique) il représente l'état de dispersion

maximale puisqu'on le retrouve dans plus de dix Etats de traditions variées : Gambie, Nigéria, Sierra Leone (pays anglophones), Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal (francophones), Guinée Bissau (lusophone), Cameroun (anglophone et francophone).

Les langues européennes sont vraisemblablement parlées par moins de 15 % de la population africaine. Ce chiffre va en augmentant. Plusieurs facteurs favorisent leur progression et leur implantation continues : le statut de langues officielles qui leur est conféré souvent de façon exclusive, le développement de la scolarisation, l'urbanisation accélérée, l'accroissement des classes moyennes éduquées en langues européennes et habitant en milieu urbain, les médias et le marché du travail. Ces mêmes facteurs jouent, en sens inverse, en défaveur des langues autochtones parlées par plus de 85 % de la population.

La dynamique des langues

Le propre de toute situation linguistique est d'être *dynamique*, c'est-à-dire de bouger, d'être perpétuellement en mouvement parce que la société elle-même change en permanence. La dynamique c'est d'abord le changement des structures linguistiques dans le temps (les formes et les normes phonétiques et orthographiques, morphologiques et syntaxiques, lexicales et sémantiques évoluent et se modifient). La dynamique c'est aussi la variation des langues dans l'espace (développement des géolectes, variétés régionales) et dans la société (émergence des sociolectes, variétés sociales). La dynamique c'est enfin la modification du rapport de pouvoir entre les langues (renouvellement des statuts et des fonctions dans divers domaines de la vie sociale).

La dynamique évolue rarement vers la symbiose, l'harmonie totale, la coexistence pacifique des langues, dans une relation parfaitement irénique. Bien au contraire, et tout à fait naturellement, elle mène à la concurrence, à la compétition, au conflit, à ce qu'on a appelé la « guerre des langues » (Calvet 1987, Leclerc 1988), dans un climat dramatiquement agonique. Elle aboutit fréquemment à la *diglossie*, à la hiérarchisation des langues, à la domination des unes sur les autres.

Les conséquences connues et prévisibles de toute dynamique des langues sont de trois ordres : l'expansion, la régression et l'extinction. Ces phénomènes, mesurables en termes géographiques (étendu du territoire occupé), démographiques (nombre de locuteurs comme langue maternelle, seconde ou étrangère) et fonctionnels (importance des fonctions exercées dans la société au-delà de la sphère familiale), sont liés à la vitalité même des langues et à leur contingence en tant qu'organismes « vivants ».

En Afrique l'expansion des langues à rayonnement national ou régional (comme l'arabe, le kiswahili, le hausa, le wolof, le fulfulde, le lingala ou le kikongo) se fait nécessairement au détriment des langues minoritaires dont la régression peut aller jusqu'à la disparition pure et simple. La cohabitation des langues autochtones avec les langues coloniales aboutit à une *diglossie enchâssée*, précisément à une *triglossie*, sorte de pyramide à trois étages¹ avec, au niveau le plus élevé, les langues européennes à fonction *référentiaire*², au bas de l'échelle les langues ethniques à fonction *vernaculaire*³ et entre les deux les langues autochtones à fonction véhiculaire⁴.

D'un point de vue purement scientifique on doit admettre que

1 - Voir Ngalasso-Mwatha (1986) et l'ensemble du numéro 23 de la revue *Politique africaine* accessible en ligne : http://www.politique-africaine.com/numeros/023_SOM.HTM.

2 - La fonction référentiaire, liée à la culture et à la littérature (Gobard 1976 : 34), renvoie à la langue officielle en tant que langue de l'Etat : elle constitue le facteur d'unification de l'espace dédiée à la citoyenneté. La fonction nationalitaire, qui en est la variante, réfère à la langue nationale, langue de la nation : elle est un facteur de cohésion et de cohérence de l'espace réservé à la nationalité.

3 - Le terme vernaculaire désigne non pas un statut mais une fonction, celle de langue première dite « maternelle » ou « native ». Henri Gobard (1976 : 23) le définit comme un langage « local, parlé spontanément, moins fait pour communiquer que pour communier et qui, seul, peut être considéré comme langue maternelle ». On trouve à peu près le même sens chez Labov (1976). Le kiswahili (langue) est le vernaculaire des Waswahili (locuteurs), le hausa celui des Hausawa, comme le français est le vernaculaire des francophones natifs. L'expression « langue vernaculaire » n'est à confondre ni avec dialecte (variété régionale, historique ou sociale d'une langue) ni avec patois (langue devenue résiduelle du fait de la réduction drastique de son extension géographique, de son poids démographique et de son importance sociale en tant que moyen de communication).

4 - Le terme véhiculaire désigne la fonction de langue seconde permettant le contact entre gens qui ne partagent pas la même langue maternelle que nous. Gobard (1976 : 24) la définit comme un langage « national ou régional, appris par nécessité, destiné aux communications à l'échelle des villes ».



la mort des langues, même si elle ne réjouit guère le linguiste professionnel ni même le simple citoyen soucieux du patrimoine de l'humanité, fait partie de la vie des signes : il faut que la graine disparaisse pour qu'apparaisse un nouvel arbre. A côté des langues qui meurent, il y a, heureusement, des langues qui naissent de leurs cendres. Du changement et de la variation résultent de nouvelles formes (lexicales, phonologiques, morphologiques et syntaxiques) et de nouvelles normes (linguistiques et énonciatives) au sein d'une même langue mais aussi de nouvelles langues sur l'échiquier mondial. Ces *néo-langues* sont à la fois une sorte de négation des protolangues qui les ont engendrées et une forme de perpétuation de ces mêmes langues-mères.

L'une des manifestations les plus remarquables de la dynamique des langues en Afrique c'est précisément l'apparition de nouveaux parlars issus du métissage entre les langues autochtones et les langues coloniales. Formées d'éléments hétérogènes voire hétéroclites, ces langues hybrides sont nées des échanges en tous genres, y compris la traite et le commerce du bois d'ébène intensifiés aux XVIIe et XVIIIe siècles. Elles constituent la pépinière du paysage linguistique de l'Afrique de demain. Beaucoup de ces langues commerciales sont des *sabirs*¹, des *pseudo-sabirs*² ou des *pidgins*³ ; certaines sont

1 - « Les auteurs paraissent s'accorder en général pour appeler « *sabir* » un mélange de différentes langues romanes, de grec, d'arabe et de turc en usage dans les ports méditerranéens. Le type même du *sabir* est [...] la 'langue franque'. [...] Beaucoup de linguistes, en effet, ont l'habitude d'appeler *lingua franca* toute langue de relation. [...] Par extension les linguistes appellent 'sabirs' des parlars du même type que la langue franque, c'est-à-dire des langues de relation nées d'un besoin d'intercompréhension, consciemment utilisées comme telles et bilatérales » (Pérégó 1968 : 598-600).

2 - « Parlars unilatéraux résultant d'efforts faits par des individus ou des groupes d'individus pour reproduire, lorsque le besoin s'en fait sentir, une langue à prestige social supérieur dans une situation donnée. [...] Ceux qui les emploient ont le sentiment de parler, plus ou moins bien, la langue qu'ils s'efforcent de reproduire. L'auditeur au contraire a tendance à y voir un phénomène linguistique particulier à un groupe déterminé d'alloglottes » (Pérégó 1968 : 604).

3 - Langages d'appoint, au vocabulaire réduit, à la grammaire simplifiée et à la fonction exclusivement véhiculaire. Les *pidgins* proviennent généralement de *pseudo-sabirs*.

devenues de véritables *créoles*¹ voire des *koinès*² (Ngalasso-Mwatha 1984). De telles langues sont, par définition, supralocales : elles ont vocation à devenir régionales, nationales ou internationales.

Voici des exemples qui illustrent le phénomène. Le français populaire ivoirien (FPI), également dénommé « français de Moussa », est un pidgin à base de français. Il est pratiqué par les personnes qui n'ont pas terminé leur scolarisation et qui ne maîtrisent pas la norme du français standard. Né à Abidjan dans les années 1970 il s'est rapidement étendu à l'ensemble de la Côte-d'Ivoire et dans les pays voisins, notamment au Mali et au Burkina Faso. Dans un pays (la Côte-d'Ivoire) qui ne dispose pas d'une langue locale dominante le FPI est devenu le véritable véhiculaire national. Il tire l'essentiel de son vocabulaire du français adapté à la prononciation locale alors que sa grammaire fonctionne sur le modèle des langues ivoiriennes appartenant aux branches kwa, kru, gur et mandé de la famille nigéro-congolaise.

Le pidgin English pratiqué sur toute la côte ouest-atlantique, de la Sierra-Leone au Cameroun, est une *lingua franca* à base d'anglais (d'où provient l'essentiel de son lexique) et à substrat africain (structures phonétiques et grammaticales calquées sur les langues appartenant aux groupes atlantique, mandé, kwa et bantou du Niger-Congo). Au Cameroun le pidgin English pratiqué par des locuteurs francophones a donné récemment naissance à une variété locale appelée « pidgin English francophone », un joyeux mélange d'anglais et de langues camerounaises mâtiné de français.

1 - Pidgins stabilisés disposant d'un vocabulaire étendu, de structures complexifiées et devenus langues maternelles de certaines communautés.

2 - Terme qui désignait, durant la période hellénistique, le grec commun dans lequel s'exprimaient les élites cultivées dans le bassin méditerranéen oriental ensuite dans l'Empire romain d'Orient. C'est cette koinè à fonction commerciale et diplomatique qui fut utilisée pour traduire une partie de la Bible chrétienne (le Nouveau Testament). Le mot est employé aujourd'hui pour désigner plus généralement la variété standard d'une langue possédant plusieurs dialectes (ainsi l'arabe standard moderne). Si la koinè tire souvent son origine d'une forme littéraire classique, il arrive aussi qu'elle soit une construction purement artificielle destinée à unifier une langue menacée par une dialectisation excessive.



Le fanakalo parlé en Afrique du sud est un pidgin à base d'une langue locale, l'isizulu, mélangé à l'anglais et à l'afrikaans. Il est utilisé par les ouvriers qui travaillent dans les mines d'or, de diamant et de cuivre. Son usage atteint la Namibie et le Zimbabwe (où se développe une variété locale, dénommée *chilapalapa*, fortement influencée par la langue nationale dominante, le sishona) et s'étend de loin en loin jusqu'à la Zambie (où se pratique une variété autochtone, le *chikabanga*, dérivée du cibemba) et atteint le sud-est du Congo-Kinshasa, dans la région minière du Katanga.

Les langues de contact disposent généralement d'un vocabulaire restreint, d'une phonologie et d'une grammaire d'où disparaissent les articulations difficiles ou complexes, les flexions nominales ou verbales irrégulières, et elles développent des structures syntaxiques tendant vers la parataxe (juxtaposition de phrases sans les marques de dépendance). Employées comme langues secondes elles rendent possible la communication entre des interlocuteurs qui ne partagent pas la même langue maternelle.

Parallèlement au développement des *lingua franca* se sont constitués de nombreux créoles à base de langues africaines. Les plus connus sont le dioula (dérivé du manding) parlé en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso, le kituba (du kikongo) pratiqué dans les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa), le sango (du ngbandi) proclamé langue nationale au moment de l'indépendance et langue officielle de la République Centrafricaine le 8 mars 1991.

Mentionnons encore les multiples formes argotiques qui ont vu le jour un peu partout depuis 1960 : le nouchi en Côte-d'Ivoire (langue spéciale à base de français influencée par les langues locales), l'indoubil au Congo-Kinshasa (argot lingala mélangé de français, d'anglais et de portugais pratiqué par les jeunes désœuvrés de la ville de Kinshasa), le camfranglais au Cameroun (sorte de franglais fortement influencé par les langues camerounaises) parfois identifié au pidgin English francophone.

Les relations de type diglossique existant entre les langues européennes et les langues africaines, ethniques et interethniques,

dessinent des clivages importants dans les domaines d'emploi : langues européennes à l'école et au travail dans les bureaux / langues africaines à la maison et dans les métiers de l'informel (artisanat, vente au marché et sur le trottoir), langues européennes à l'écrit / langues africaines à l'oral, langues européennes en ville et dans les espaces administratifs / langues africaines à la campagne et dans la rue, langues européennes en public et dans les lieux porteurs de prestige / langues africaines en privé et dans les espaces domestiques.

Néanmoins ce qui vient d'être dit doit être nuancé, car il existe des domaines où les langues africaines de grande expansion concurrencent sérieusement et souvent disqualifient les langues européennes. Il en est ainsi de l'espace urbain, généralement divisé en deux villes juxtaposées, l'une africaine appelé « cité », l'autre européenne dénommée proprement « ville » (Ngalasso-Mwatha 1988 : 105). A Kinshasa (République Démocratique du Congo) le lingala s'impose, mieux que le français, comme la langue de la citoyenneté. Il en va de même du wolof, du bambara, du hausa, du sango, du kirundi et du kinyarwanda respectivement à Dakar (Sénégal), Bamako (Mali), Niamey (Niger), Bangui (Centrafrique), Bujumbura (Burundi) et Kigali (Rwanda).

Etudiant la dynamique des langues au Sénégal, Gabriel Manessy (1992 : 46) constate le dynamisme particulièrement agressif du wolof, principale langue nationale, y compris dans les fiefs traditionnels du français :

« A l'Université les professeurs ne communiquent plus entre eux qu'en wolof. De même, dans les rues de Dakar, on rencontre de plus en plus de gens qui ne parlent pas français. Les positions du français sont menacées même dans l'administration où ceux qui, compte tenu de leur situation hiérarchique et de leurs fonctions, seraient censés l'employer, s'entretiennent et donnent leurs instructions en wolof. Des espaces naguère entièrement occupés par le français sont maintenant menacés ».

Musanji NGALASSO-MWATHA
Université Bordeaux Montaigne (France)
Senior Research Fellow, University of Johannesburg (South Africa)

Al'Adâb wa llughât



Les langues africaines de grande expansion l'emportent également sur les langues européennes dans le domaine de la religion et de la liturgie comme dans celui du théâtre populaire et de la chanson de variété¹. Cette situation doit être suivie avec attention, car elle porte, en germes, l'explication des évolutions futures des situations des langues en Afrique à partir des dynamiques observables aujourd'hui et des politiques linguistiques conduites actuellement.

Des études réalisées récemment (Wurm 1996, Hagège 2002, Lewis *et al.* 2014) montrent que, dans 100 ans, près de la moitié des langues parlées dans le monde aujourd'hui auront disparu². Les langues africaines sont parmi les plus en danger de mort. Plusieurs facteurs se combinent pour rendre la menace particulièrement grave : la mondialisation des échanges, l'impérialisme des langues internationales, l'urbanisation à grande échelle, la non intégration des langues nationales dans l'enseignement et dans la vie publique, l'abandon progressive de la pratique des langues autochtones et la non-transmission de ces langues aux enfants dans les situations d'émigration mais aussi dans les milieux urbains en Afrique même.

Le processus de régression des langues africaines est plus avancé dans les anciennes colonies françaises, portugaises et espagnoles où l'enseignement se donne exclusivement en langues étrangères que dans les anciennes possessions britanniques et belges qui font une place, même exiguë, aux langues locales dans leur système scolaire.

Toutes les langues africaines sont concernées ; mais les langues de moindre diffusion, notamment les langues résiduelles situées dans des régions montagneuses, désertiques ou forestières (on en trouve

1 - Lire également l'ouvrage collectif dirigé par Ngalasso-Mwatha (2013), en particulier les articles de Kuwèdaten Napala « Le français, le latin et les langues vernaculaires dans la liturgie catholique au Togo entre 1922 et 2012 », Sélom K. Gbanou « Y'a pas match ! Langue française et langues africaines dans le théâtre populaire du Concert-party » et Jean-Norbert Vignondé « La relation des chanteurs et chansonniers africains à la langue française ».

2 - Selon la SIL (Lewis *et al.* 2014) 3000 langues seraient aujourd'hui menacées dans le monde. Dans son atlas des langues en danger (parlées par moins de 10 000 locuteurs) l'Unesco (Wurm 1996) relève, sur le continent africain, 97 langues qui seraient en voie d'extinction rapide alors que 500 à 600 sont « sur le déclin ». Accessible sur <http://www.ethnologue.org>.

plusieurs au Gabon, au Cameroun, au Nigéria, au Togo, au Soudan, au Tchad, au Congo-Kinshasa, au Kenya, en Tanzanie, en Ethiopie, etc.) sont particulièrement exposées à cette mort programmée dans un avenir plus ou moins rapproché, si toutefois rien n'est fait, de façon volontariste, c'est-à-dire politique, pour les préserver.

Les politiques linguistiques depuis les indépendances

La politique linguistique peut être définie comme un ensemble de décisions politiques et de mesures administratives prises par l'Etat en vue de gérer la situation linguistique sur le territoire relevant de sa souveraineté. Il s'agit d'une tentative consciente et organisée de la part du gouvernement, en liaison avec la société civile, en vue de régler les problèmes posés par la coexistence, sur un même sol, de plusieurs langues ou dialectes. Comme que je l'ai écrit il y a maintenant plusieurs années (Ngalasso-Mwatha 1986 : 7) ¹:

« Avoir une politique linguistique ce n'est pas seulement avoir dans la Constitution un article concernant la langue officielle, c'est d'abord prendre conscience que la langue est un fait de culture et un facteur de développement économique et social tout à fait primordial ; c'est ensuite opérer des choix clairs en matière de langues en déterminant lesquelles d'entre elles doivent être utilisées dans tel ou tel domaine de la vie nationale et en particulier dans l'enseignement, les actes d'administration et la communication avec le monde extérieur ; c'est enfin décider des moyens logistiques (en argent, en matériel, en personnel) à mettre en œuvre pour rendre opérationnels des choix ainsi faits ».

Avoir une politique linguistique c'est engager une action en profondeur sur les mentalités (des gouvernés et des gouvernants) et sur les langues elles-mêmes (par des réformes portant sur les systèmes orthographiques, les inventaires lexicaux et les structures

1 - Sur cette notion lire également Maurais 1987, Calvet 1987 et 1996, Ngalasso-Mwatha 1990a.



grammaticaux), c'est *planifier* c'est-à-dire fixer des échéances et gérer le temps selon des plans à durée déterminée : biennaux, quadriennaux, quinquennaux, décennaux, etc.

L'action politique permet de canaliser le changement linguistique dans le sens désiré tout en évitant la disparition des langues auxquelles sont attachées des cultures singulières. Les interventions volontaristes des gouvernements et les pratiques conscientes des usagers jouent donc un rôle non négligeable pour déterminer, éventuellement infléchir, le sens de l'évolution des rapports entre les langues, tout en contribuant à réguler les structures linguistiques elles-mêmes. L'aménagement linguistique en tant que processus planifié de changement est une nécessité pour tous les pays, quelle que soient leur dimension (grands ou petits), leur situation particulière (unilingues ou plurilingues), leur degré de développement socio-économique (développés ou sous-développés) ou leur régime politique (démocratique ou totalitaire). Il résulte de l'action conjuguée de l'Etat et de la société civile (simples citoyens mais aussi groupes organisés tels que les associations, les communautés confessionnelles et les corps de métiers) ; il recèle donc une dimension à la fois institutionnelle et non institutionnelle.

Or on entend souvent dire : « Tel ou tel Etat africain n'a pas de politique linguistique » ou « n'a pas de politique linguistique claire ». Il s'agit là d'une contre-vérité évidente. Il n'existe pas d'Etat sans politique linguistique ; tous les Etats, quelles que soient leur taille et la complexité de leur situation, ont une politique linguistique. Celle-ci peut être explicite (c'est-à-dire énoncée clairement dans la constitution, dans les lois parlementaires et dans les dispositions réglementaires ou administratives) ou implicite (faisant l'objet d'un consensus ou d'une acceptation tacite par la société tout entière). Elle peut être dirigiste et interventionniste (supposant un engagement direct de l'Etat qui édicte les lois)¹ ou libérale et non-interventionniste (consacrant le laisser-faire)².

1 - On trouve le modèle de ce type d'aménagement linguistique dans les pays scandinaves (Finlande, Norvège, Suède) ainsi que dans des pays comme la Belgique, le Canada, l'Espagne, la Suisse, l'Inde, l'Australie.

2 - Ce modèle est illustré par les Etats-Unis d'Amérique où il n'existe aucune disposition constitutionnelle concernant la langue officielle. Un projet de loi initié en 1996 en vue de proclamer l'anglais langue officielle n'a pas été adopté.

Contrairement à l'idée reçue, la plupart des Etats africains ont une politique linguistique claire et explicite¹, plus claire et plus explicite que celle des Etats-Unis, par exemple, qui n'ont jamais inscrit l'anglais dans la Constitution comme langue officielle de la Fédération, plus claire et plus explicite aussi que celle de la France qui n'a intégré que récemment dans sa constitution un article concernant le français comme langue officielle².

En revanche, il est vrai que les politiques linguistiques africaines³ sont, dans leur grande majorité, plus favorables aux langues coloniales qu'aux langues nationales. Celles-ci se trouvent frappées d'ostracisme dans tous les domaines de la vie publique : enseignement, parlement, administration et médias de grande diffusion. Cinquante ans après les indépendances, peu de langues nationales ont été proclamées langues officielles.

Les expressions *langue officielle* et *langue nationale* sont d'ailleurs souvent confondues alors qu'elles ne sont pas nécessairement synonymes⁴. Il est donc important d'en préciser le sens. Sur le plan technique, c'est-à-dire politico-juridique, la première expression correspond à la langue de l'Etat et de la citoyenneté. La seconde renvoie à la langue de la Nation et de la nationalité. Par exemple dans l'ex-URSS, qui était un Etat multinational ou une fédération des Nations, la langue officielle était le russe et les langues nationales l'ukrainien, le biélorusse, le géorgien, le lituanien, etc. La langue nationale peut également concerner une nation multiétatique : l'arabe est la langue de la nation arabe formée par une vingtaine d'Etats établis dans le sous-continent afro-asiatique, le nord de l'Afrique et le sud-ouest de l'Asie. Mais les mots sont parfois utilisés avec

1 - Lire les textes des Constitutions africaines rassemblés par Dubois de Gaudusson et al. (1997 et 1998).

2 - Voir la loi Toubon publiée en 1994 et destinée à protéger l'usage de la langue française dans l'administration, l'enseignement, le commerce et l'affichage. Il est vrai que, depuis le Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française rédigé par l'Abbé Grégoire en 1794, la cause était entendue : le français était l'unique langue nationale et officielle de la France. Lire Certeau et al. 1975.

3 - Sur les politiques linguistiques en Afrique voir Sow 1977. Pour les Etats francophones lire notamment Turcotte 1981 et Renard 2000.

4 - Dans la tradition française les deux expressions sont synonymes. Lire Balibar et Laporte 1984.

des significations très éloignées de leur sens technique. Ainsi dans certains Etats africains *langue nationale* désigne une langue qui exerce une importante fonction véhiculaire (le cas du hausa et du zarma au Niger, du wolof et de cinq autres langues au Sénégal,) ou une langue véhiculaire utilisée comme langue administrative régionale (par exemple le ciluba, le kikongo, le kiswahili et le lingala au Congo-Kinshasa). Cependant, dans la plupart des pays, le terme renvoie simplement à « langue autochtone » par opposition à « langue étrangère » : au Bénin, au Soudan et au Cameroun, par exemple, toutes les langues locales sont dites « nationales ».

Précisons donc que l'expression « langue officielle » désigne une langue, autochtone ou étrangère, nationale ou non, choisie pour servir de moyen de communication au niveau de l'État. Si un État peut choisir librement sa langue officielle, il ne peut choisir sa ou ses langue(s) nationale(s) qui sont une donnée de la géographie et de l'histoire. La promotion d'une langue au rang de langue officielle lui confère un immense prestige et induit des fonctions éminentes dans les domaines de la vie publique, notamment à l'école, dans le monde du travail, dans les médias, dans l'activité littéraire.

Dans la plupart des Etats les langues européennes ont conservé le statut de langues officielles exclusives. Néanmoins l'anglais partage la fonction officielle avec le français au Cameroun, avec le kiswahili en Tanzanie, au Kenya et en Ouganda, avec le français et le créole aux Seychelles, avec l'afrikaans et neuf langues locales¹ en Afrique du sud, avec quinze langues nationales au Zimbabwe². Le français partage la fonction officielle avec l'arabe à Djibouti, en Mauritanie et au Tchad, avec le kirundi au Burundi, avec le sango en Centrafrique, avec le kinyarwanda et l'anglais au Rwanda, avec le créole et l'anglais aux Seychelles, avec le malagasy et l'anglais à Madagascar. Certains Etats, comme le Burundi, le Congo-Kinshasa ou le Gabon

1 - Ce sont les langues suivantes : sizulu, sixhosa, siswati, sindebele, sepedi, sesotho, setswana, shitonga, et tshivenda

2 - La nouvelle Constitution, approuvée par le référendum constitutionnel du 16 mars 2013 et promulguée le 23 mai 2013, reconnaît désormais 16 langues officielles : l'anglais, le chichewa, le chibarwe, le kalanga, le khoïsan, le nambya, le ndau, le ndebele, le shangani, le shona, la langue des signes zimbabwéenne, le sotho, le tonga, le tswana, le venda et le xhosa.

(Moussirou 2013 : 89), manifestent maintenant ouvertement leur volonté d'intégrer l'anglais comme langue officielle de leur pays et de rejoindre ainsi les instances du Commonwealth jugées, sur le plan économique, plus dynamiques que celles de la Francophonie.

Les Etats africains qui ont choisi une langue nationale comme langue officielle exclusive sont exceptionnels. En dehors de l'Ethiopie¹ avec l'amharique et des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et du Machrek (Libye et Égypte) qui ont, depuis longtemps, adopté l'arabe comme langue officielle², trois pays ont joué un rôle pionnier à cet égard : la Tanzanie qui a proclamé le kiswahili langue officielle dès les premières années de l'Indépendance, la Guinée-Conakry qui a fait de même, avec moins de succès, en déclarant « officielles » quelques-unes de ses langues nationales³ et Madagascar qui a remplacé le français par le malagasy dès les années 1960 avant de revenir partiellement au français et d'ajouter l'anglais (depuis 2007) comme langues officielles. Un seul Etat, l'Erythrée, possède deux langues officielles non européennes : l'arabe et le tigrinya. L'échec de la malgachisation comme celle de la « guinéanisation », s'explique essentiellement par l'impréparation de l'opération, le manque de vision à long terme, la carence des moyens, la non-formation des enseignants et le poids des intérêts corporatistes des dirigeants eux-mêmes enclins à mettre leurs propres enfants dans les écoles en langues étrangères.

Les politiques linguistiques menées en Afrique depuis les indépendances se classent en deux catégories : d'un côté les politiques que j'appellerais « nationalistes et progressistes » visant clairement la promotion d'une ou de plusieurs langue(s) nationale(s) au rang de langue(s) officielle(s), de l'autre les politiques que je qualifierais de « attentistes et conservatrices » qui maintiennent prudemment les langues héritées de la colonisation pour éviter les querelles interethniques et les risques d'éclatement de l'Etat-nation.

1 - C'est le seul Etat du continent qui n'a pas subi de colonisation durable et qui est demeuré pratiquement indépendant depuis l'antiquité. L'amharique était sa langue officielle exclusive jusqu'en 1994. Aujourd'hui toutes les langues éthiopiennes sont considérées « officielles ».

2 - Sur l'arabisation et les politiques linguistiques au Maghreb voir notamment Grandguillaume 1983 et 2004, Moatassime 1992 et Laroussi 1997.

3 - Il s'agit des huit langues suivantes : soso, pulaar, malinké, kissi, toma, guéréz, koniagui et bassari. Lire Sylla 1997.

Peu de langues africaines disposent d'une institution normalisatrice de type académie. L'*Institute of Swahili Research* de Dar-es-Salam (Tanzanie), le *Bureau of Ghana Languages* d'Accra (Ghana) et l'Académie malgache (Madagascar) méritent une mention spéciale. Une Académie africaine des langues (ACALAN) a été créée en 2006 par l'Union africaine avec siège à Bamako (Mali).

Les langues africaines ne figurent généralement ni sur les documents d'état civil (passeports, cartes d'identité ou permis de conduire) ni sur les billets de banque, hauts lieux de la valorisation symbolique. Les lois, qui sont l'expression de la souveraineté de l'État et qui sont supposées être connues par l'ensemble des citoyens, sont toujours promulguées dans les langues étrangères maîtrisées par moins de 15 % de la population. Dans les tribunaux, les jugements sont rédigés et prononcés dans ces mêmes langues, sans traduction. Les programmes de radiodiffusion et de télévision, ainsi que le système d'affichage commercial (devantures des bâtiments publics et des magasins, panneaux publicitaires), toponymique (noms des États, des régions, des villes, des quartiers) ou odonymique (noms des voies, des rues et des places), ne laissent qu'un espace réduit aux langues africaines dont le seul domaine d'utilisation officielle est l'alphabétisation des adultes.

L'école se fait essentiellement – sinon exclusivement – en langues européennes, même dans les classes maternelles et élémentaires. Dans les ex-colonies françaises, portugaises et espagnoles (pays de tradition coloniale latine) les langues locales n'ont aucune place ni comme matières enseignées ni comme moyens d'enseignement. Des pratiques différentes existent dans les anciennes colonies britanniques, belges et allemandes (tradition anglo-saxonne). Dans les ex-colonies belges (Rwanda, Burundi et Congo-Kinshasa) les langues africaines sont utilisées, depuis longtemps, comme moyens d'accès à l'écrit, comme matières et comme véhicules d'enseignement dans les premières années de la scolarité. Il est également fait appel aux langues locales pour l'administration locale, l'armée et la police¹.

1 - Au Congo-Kinshasa, par exemple, le lingala est, depuis la période coloniale, la langue officielle de l'armée et de la police sur l'ensemble du territoire national.

Ceci a contribué à la stabilisation de l'orthographe et de l'écriture de ces langues, donc à la valorisation relative du bilinguisme à l'école et dans la vie publique. Cette pratique, qui date de l'époque coloniale, n'est donc pas un acquis des indépendances. Malheureusement, l'enseignement bilingue va rarement au-delà de la troisième année du cycle primaire. Il n'apporte aucune consolidation des acquis scolaires en langues nationales et ne confère à celles-ci ni valorisation ni prestige, puisque le reste de l'enseignement se poursuit en langues européennes. Un acquis fondamental demeure néanmoins : les personnes qui ont été scolarisées en langues nationales sont capables d'écrire et de lire dans ces langues toute leur vie. Mais l'offre de lecture fait cruellement défaut. Pendant longtemps les maisons d'édition religieuses étaient les seules à publier des textes en langues africaines, pour les besoins de l'évangélisation. La non-reconnaissance des langues nationales par les institutions publiques entrave gravement la production des outils nécessaires à l'instrumentalisation de ces langues (dictionnaires, grammaires, livres d'apprentissage), donc la possibilité de leur intégration à l'école.

Dans un grand nombre d'Etats africains l'enseignement *des* et *en* langues nationales demeure, encore aujourd'hui, un vague projet d'avenir : cinquante ans après les indépendances, la plupart des Etats en sont encore et toujours à s'interroger sur l'opportunité et la manière d'introduire leurs langues dans le système scolaire et dans les rouages de la vie politique. Dans les pays où il a été initié (pays de tradition belge et anglo-saxonne) cet enseignement est resté rudimentaire, se limitant aux premières années de la scolarisation, dépassant rarement le niveau de la troisième année primaire. Les Etats francophones de l'Afrique de l'ouest (Mali, Burkina Faso, Niger, Sénégal) font, depuis une vingtaine d'années, l'expérimentation de l'enseignement en langues nationales dans le cadre de ce qui se nomme « pédagogie convergente »¹. L'extension de cet enseignement au niveau secondaire, et même à l'ensemble du primaire, se heurte à un certain nombre d'obstacles, réels ou imaginaires, d'ordre technique (difficulté d'un choix pertinent des standards entre plusieurs variantes géographiques et sociales,

1 - Sur la pédagogie convergente lire Poth (1997).

urbaines et rurales, problème d'aménagement d'une terminologie adéquate et d'élaboration d'outils pédagogiques nécessaires) psychologique (difficulté de changer les mentalités et les attitudes, encore très négatives, vis-à-vis des langues autochtones), pédagogique et méthodologique (difficulté de former les cadres compétents et en nombre suffisant pour enseigner ces langues, de définir une méthodologie appropriée pour cela), juridique et politique (absence d'un statut institutionnellement reconnu à ces langues, qui rendrait plus aisé le travail pédagogique par la mise à disposition des moyens financiers indispensables, émargés au budget de l'Etat). A cela il faut ajouter la précarité de l'environnement économique (ce qui rend aléatoire les moyens budgétaires nécessaires), la pluralité des langues maternelles des élèves et la pléthore des effectifs en perpétuelle augmentation, etc.

La majorité des Etats africains mènent une politique linguistique monolingue, en une langue européenne. Des politiques linguistiques pluralistes existent, à degrés variables. Il y a d'abord des politiques bilingues. Deux Etats sont officiellement bilingues avec deux langues européennes : le Cameroun (anglais et français) et la Guinée Equatoriale (espagnol et français). L'Erythrée est le seul Etat juridiquement bilingue avec deux langues africaines : tigrinya et arabe. Le Burundi, le Tchad, la Centrafrique et les Comores ont une politique bilingue à base du français et d'une langue africaine. Il y a des Etats trilingues (Madagascar, Rwanda, Seychelles) avec une langue africaine et deux langues européennes (anglais et français). Enfin deux Etats sont plurilingues : l'Afrique du sud (onze langues officielles) et le Zimbabwe (seize langues).

Même s'il reste encore beaucoup à faire pour la reconnaissance des langues africaines et pour leur valorisation, on peut reconnaître qu'un certain nombre d'actes significativement positifs ont été posés depuis les indépendances. Au niveau continental les grands principes ont été affirmés et de nombreux textes fondamentaux ont été élaborés dans le cadre de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), puis de l'UA (Union Africaine)¹ ; des institutions ont été créées pour l'étude des

1 - Notamment La Charte culturelle de l'Afrique - OUA, Port Louis, 1976, Le Plan d'action linguistique pour l'Afrique, Addis-Abeba, juillet 1986, Le Plan décennal de l'OUA sur les

langues et des traditions africaines¹. Au niveau des Etats la volonté de promouvoir les langues nationales comme moyens d'enseignement et comme outils de développement a été clairement affirmée² et plusieurs fois confirmée. Il reste à passer du verbe à l'action.

Conclusion

Le plurilinguisme africain impliquant les langues d'origine coloniale est aujourd'hui une réalité incontestable. Les situations linguistiques sont certes complexes mais elles ne sont ni inextricables ni figées. La dynamique des langues observable sur le terrain doit inspirer les politiques linguistiques des Etats. Elle révèle l'existence de grandes langues véhiculaires africaines qui constituent la base naturelle sur laquelle devraient se fonder de telles politiques nationales. Si l'usage des langues européennes demeure encore nécessaire dans les relations internationales et d'abord interafricaines, rien, aujourd'hui, ne justifie l'exclusivité de cet usage dans la vie publique au sein des entités étatiques indépendantes. Le recours aux langues locales est une exigence de la démocratie et une condition de l'efficacité de l'action pour le développement.

La plupart des langues africaines sont menacées dans leur essence comme dans leur existence par le dynamisme des langues plus « puissantes » qu'elles, soutenues par les politiques linguistiques qui datent de l'époque coloniale. C'est là un effet conjugué de la

langues et les traditions orales, 1987, Création de l'Académie africaine des langues, juillet 2001, Proclamation de l'année 2006 comme « année des langues africaines », Khartoum, 2006.

1 - Notamment le CELHTO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale) basé à Niamey (Niger), le CERDOTOLA (Centre Régional de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines) à Yaoundé (Cameroun), l'EACROTANAL (East African Center of Research on Oral Traditional and National Languages) à Zanzibar (Tanzanie), le BASE (Bureau Africain des Sciences de l'Education) devenu IPED (Institut Panafricain de l'Education pour le Développement) à Kisangani puis Kinshasa (République Démocratique du Congo), l'ICA (Institut Culturel Africain) à Dakar (Sénégal), le CICIBA (Centre International des Civilisations Bantoues) à Libreville (Gabon) et l'ACALAN (Académie Africaine des Langues) à Bamako (Mali).

2 - Voir notamment CONFEMEN (1986)

Musanji NGALASSO-MWATHA
Université Bordeaux Montaigne (France)
Senior Research Fellow, University of Johannesburg (South Africa)

Al'Adâh wa llughât

*glottophagie*¹ et du *linguicide*². Si les États africains n'y prennent garde, l'usage de la majorité des langues du continent pourrait, dans 100 ans, c'est-à-dire demain, se trouver largement remplacé par celui des langues dominantes d'origine européenne, comme cela s'est passé en Amérique. Seul un travail conscient d'aménagement de l'espace linguistique peut sauver celles-ci du naufrage, et avec elles, les cultures millénaires dont elles sont porteuses.

L'avenir des langues africaines se joue maintenant à l'école et dans l'espace urbain. Les langues qui ne sont pas employées à l'école et qui ne sont pas parlées en ville sont condamnées à une mort lente et certaine. L'utilisation des langues africaines dans la vie publique, dans l'activité professionnelle, dans les médias modernes (radiodiffusion, télévision, presse écrite) et dans la création littéraire, est la condition d'une véritable intégration régionale et continentale. Sans cela elles resteront bloquées dans leur développement et demeureront de piètres instruments pour l'accès à la culture, à la science et à la technologie modernes.

Les proclamations répétées des responsables politiques africains en faveur des langues nationales resteront lettre morte tant qu'elles ne seront pas suivies d'actions concrètes. La plupart des États pourraient, dès à présent, élever certaines langues nationales au rang de « langues officielles », éventuellement en conjonction avec les langues de diffusion mondiale. Le bilinguisme officiel mettant en concurrence deux langues d'inégale puissance joue toujours

1 - Le terme a été proposé par Calvet (1974) à partir du grec glossâ « langue » et phagein « manger ». Il désigne le processus selon lequel les langues puissantes, en l'occurrence les langues « internationales », se développent sur les cendres des langues locales, qu'elles supplantent en les cannibalisant, en les « mangeant » littéralement, en les digérant, en les assimilant, donc en les faisant disparaître..

2 - Mise à mort symbolique d'une langue par la mise à mort physique (génocide ou ethnocide) ou psychologique (aliénation) de ceux qui la parlent, par l'ostracisme ou par la promulgation de lois scélérates. Le linguicide « relève de l'action volontariste des gouvernements tendant à anéantir les langues minoritaires par la violence régaliennne, soit en organisant des projets génocidaires soit en édictant des lois scélérates qui interdisent, stigmatisent ou marginalisent les langues 'indésirables'. Ce phénomène de la mise à mort d'une langue par la liquidation de ceux qui la parlent ou par la violence symbolique portée sur le corps même de la langue jusqu'à la disparition du dernier locuteur [...] procède d'une stratégie délibérée qui vise l'anéantissement, à plus ou moins longue échéance, d'une langue. » (Ngalasso-Mwatha 2012 : 15).

en faveur de la langue la plus puissante. L'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs à la fois comme disciplines et comme véhicules d'enseignement à tous les niveaux permet d'éviter ce déséquilibre. Les grandes langues transfrontalières, comme le kiswahili, le hausa, le lingala, le kikongo, la manding, le fulfulde, devraient jouer un rôle déterminant dans les échanges diplomatiques au niveau régional et être promues « langues officielles » de l'Union Africaine¹ et des institutions panafricaines.

Valoriser les langues nationales est une nécessité vitale qui représente un enjeu de taille pour l'Afrique: il s'agit d'éviter ce qui est advenu du continent américain où les langues autochtones ont été anéanties au bénéfice des langues coloniales. « Une Afrique latine ou anglo-saxonne sur le modèle de l'Amérique serait une terrible catastrophe qui signifierait la fin des langues africaines sur leur propre sol » (Ngalasso-Mwatha 2014 : 205)².

Bibliographie

ALEXANDRE Pierre 1967, *Langues et langage en Afrique noire*, Paris, Payot.

BALIBAR Renée 1985, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF.

BALIBAR Renée et Dominique LAPORTE 1984, *Le français national : politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*, Paris, PUF.

CALVET Louis-Jean 1974, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.

CALVET Louis-Jean 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.

1 - L'article 10 du Protocole sur les amendements à l'Acte constitutif de l'Union Africaine signé en 2003 stipule : « Les langues officielles de l'Union et de toutes ses institutions sont : l'arabe, l'anglais, le français, le portugais, l'espagnol, le kiswahili et toute autre langue africaine ». La liste est donc ouverte.

2 - Dans un article antérieur (Ngalasso-Mwatha 2011b) je montre pourquoi ce scénario est néanmoins improbable voire impossible. Ce texte est accessible sur internet http://www.galanet.eu/nouvelle/fichiers/langues_romanes_ULat2011.pdf.

CALVET Louis-Jean 1996, *La politique linguistique*, Paris, PUF.

CERTEAU Michel de, JULIA Dominique et Jacques REVEL 1975, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard.

CONFEMEN 1986, *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs. Bilan et inventaire*, Paris, Honoré Champion.

DALBY David 1980, *Carte linguistique de l'Afrique, Histoire générale de l'Afrique*, vol. 1, Paris, Jeune Afrique-Unesco : 339-346.

Du BOIS de GAUDUSSON Jean, CONAC Gérard et Christine DESOUCHES 1997, *Les constitutions africaines publiées en langue française*, tome 1; (1998), tome 2, Paris, La Documentation française.

GBANOU Sélom K. 2013, « Y a pas match ! Langue française et langues africaines dans le théâtre populaire du Concert-party, In Musanji Ngalasso-Mwatha (dir.), *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux : 179-194.

GOBARD Henri 1976, *L'aliénation linguistique : analyse tétraglossique*, Paris, Flammarion.

GRANDGUILLAUME Gilbert 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.

GRANDGUILLAUME Gilbert 1983, *L'arabisation au Maghreb, Revue d'aménagement linguistique* (Office Québécois de la Langue française), 107 : 15-40.

GREENBERG Joseph H. 1963, *The Languages of Africa*, La Haye, Mouton.

HAGEGE Claude 2000, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.

HALAOUI Nazam (dir.) 1995, *Lois et règlements linguistiques des Etats francophones*, Talence, ACCT-CIFDI.

HOUIS Maurice et BOLE-RICHARD Rémy 1976, *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*, Paris, ACCT-UNESCO.

LABOV William 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Editions de Minuit.

LAROUSSE Foued 1997, *Plurilinguisme et identités au Maghreb*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen.

LECLERC Jacques 1988, *La guerre des langues d'affichage : essai*, Montréal, VLB Éditeur.

LEWIS M. Paul, GARY F. Simons et CHARLES D. Fennig (éd.) 2014, *Ethnologue : Languages of the World*, 17^e édition, Dallas, Texas, SIL International. <http://www.ethnologue.org>

MANESSY Gabriel 1992, Norme endogène et norme pédagogique en Afrique noire francophone, In Daniel Baggioni *et al.* (dir.), *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*, Paris, Didier-Erudition : 43-81.

MAURIS, Jacques (dir.) 1987, *Politique et aménagement linguistiques*, Québec-Paris, Conseil de la langue française-Le Robert.

MOATASSIME Ahmed 1992, *Arabisation et langue française au Maghreb*, Paris, PUF – IEDES.

MOUSSIROU Mouyama 2013, Les enjeux de la nouvelle politique linguistique du Gabon : de l'exception francophone au réceptacle des langues, In Musanji Ngalasso-Mwatha (dir.), *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux : 89-111.

NAPALA Kuwèdaten 2013, Le français, le latin et les langues vernaculaires dans la liturgie catholique au Togo entre 1922 et 2012, In Musanji Ngalasso-Mwatha (dir.), *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux : 195-214.



NGALASSO-MWATHA Musanji 1984, Pidgins, créoles ou koïnès ? À propos de quelques langues véhiculaires africaines, *Langues et cultures. Mélanges offerts à Willy Bal, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 9, 3-4 : 135-161.

NGALASSO-MWATHA Musanji 1986, Etat des langues et langues de l'Etat au Zaïre, *Politique africaine*, 23 (Des langues et des Etats) : 6-27.

NGALASSO-MWATHA Musanji 1990a, Les politiques linguistiques et le droit aux langues, *Actes des États Généraux des Langues / Proceedings of the International Symposium on Language Teaching and Learning. Vol. I Bilans et perspectives / Stock-taking and Perspectives*, Paris, AEGE, (1990) : 109-126.

NGALASSO-MWATHA Musanji 1990b, Les droits linguistiques individuels et collectifs. *Les langues modernes*, 2 « Langues et droits de l'homme » : 15-26.

NGALASSO-MWATHA Musanji 2000, Autochtones et coloniales : les langues en Afrique, *Panoramiques*, 48 « Les langues : une guerre à mort » : 76-83.

NGALASSO-MWATHA Musanji 2002, Les langues et les droits linguistiques dans l'enseignement en Afrique, In Boudreau Annette et al. (dir.), *L'écologie des langues / Ecology of Languages. Mélanges William Mackey / Homage to William Mackey*, Paris, L'Harmattan : 145-174.

NGALASSO-MWATHA Musanji 2007, La frontière linguistique et sa représentation en Afrique, In VIAUT Alain, *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine : 219-250.

NGALASSO-MWATHA Musanji 2011a, L'Afrique face à l'Europe : les dépendances culturelles, *Africultures* n° 83 « Indépendances africaines : chroniques d'une relation », janvier 2011 : 162-177.

<http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=9878>

NGALASSO-MWATHA Musanji 2011b, Peut-on parler d'une Afrique latine ? In Dolores Alvarez, Patrick Chardenet et Manuel Tost (dir.), *L'intercompréhension et les nouveaux défis pour les langues romanes*, Paris, AUF – Union Latine : 121-133.

http://www.galanet.eu/nouvelle/fichiers/langues_romanes_ULat2011.pdf

NGALASSO-MWATHA Musanji (dir.) 2012, *Environnement francophone en milieu plurilingue*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.

NGALASSO-MWATHA Musanji (dir.) 2013, *Le français et les langues partenaires. Convivialité et compétitivité*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.

NGALASSO-MWATHA Musanji 2014, Langues européennes et langues africaines dans l'enseignement : hospitalité et hostilité ou convivialité et compétitivité ?, In Kathleen Thorpe, Annette Hrn, Alida Poeti et Véronique Tadjó (éd.), *Hospitality and Hostility in the Multilingual Global Village*, Johannesburg, Sun Press : 191-208.

PEREGO Pierre 1968, Les sabirs, In André Martinet (dir.), *Le langage*, Paris, Gallimard : 597-607.

POTH Joseph 1997, *L'enseignement d'une langue maternelle et d'une langue non maternelle. La mise en application d'une pédagogie convergente*, Mons, CIPA (version Afrique).

PUPIER Paul et José WOEHLING (dir.) 1989, *Langue et droit*, Montréal, Wilson et Lafleur.

RENARD Raymond 2000, *Une éthique pour la francophonie. Questions de politique linguistique*, Mons, Editions du CIPA.

SOW Alfa Ibrahim (éd.) 1977, *Langues et politiques de langues en Afrique noire : l'expérience de l'Unesco*, Paris, Nubia.

SYLLA Ali Badara 1997, La politique linguistique de la Guinée de 1966 à 1984, *Mots. Les langages du politique*, 52 : 144-151.

TURCOTTE Denis 1981, *La politique linguistique en Afrique francophone. Une étude comparative de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*, Québec, CIRB-Les Presses de l'Université Laval.

UNESCO 1953, *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*, Paris, Unesco.

VIGNONDE Jean-Norbert 2013, La relation des chanteurs et chansonniers africains à la langue française, In Musanji Ngalasso-Mwatha (dir.), *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux : 215-232.

WURM Stephen 1996, *Atlas des langues en péril dans le monde*, Paris, Unesco.